



SYNDICAT NATIONAL
DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES



Objet : RIFSEEP

N/Ref :

A
Monsieur Jean-Pascal Fayolle
Chef du SRH
MAA
78 Rue de Varenne
75349 PARIS 07SP

Paris le 5 novembre 2018

Monsieur le chef du SRH,

Lors du dernier CTM du 4 octobre, il a été confirmé l'application du RIFSEEP à compter de 2018, avec une mise en œuvre demandée par le MAA à partir de 2019.

L'UNSA et le SNITEAT-UNSA ont toujours soutenu la demande de dérogation, mais ont exigé également un groupe de travail sur le sujet depuis 2017.

A ce jour, ce dossier risque d'être traité dans l'urgence, et en décalage interministériel puisque la dérogation demandée par le MTES a été accordée.

Compte tenu de la complexité du dossier, et des impacts attendus au vu de ce qui est déjà appliqué pour les catégories A et B administratifs, nous demandons l'organisation d'un premier groupe de travail **avant la fin de l'année** qui doit à notre avis impérativement aborder les questions et sujets suivants :

- Le périmètre de l'application du RIFSEEP,
- Les groupes de fonction (avec sous-groupes),
- Les barèmes des primes,
- la nécessaire cohérence interministérielle, en particulier avec le MTES,
- Les garanties sur les niveaux de primes comme celles accordées aux collègues de la filière administrative,
- Le calendrier pratique de la mise en place.

Dans l'immédiat, nous nous interrogeons sur la lisibilité qu'ont les collègues en demande de mutation en cours ou à venir, au MAA ou au MTES si ce dernier ministère ne met pas en place les groupes de fonctions.

Nous nous interrogeons également sur le niveau des barèmes, qui doivent répondre au niveau de la prime spéciale (ou ISSQ) ajouté de la PSR appliqués à ce jour, avec la problématique des reclassements descendants dans les groupes de fonctions (constatés pour le RIFSEEP administratif).

Nous vous questionnons aussi sur la mise en œuvre où il faut intégrer plus d'une dizaine de niveau de primes par grade dans seulement quatre niveau de primes RIFSEEP. C'est pourquoi nous exigeons que des sous-groupes soient définis afin de pénaliser le moins de collègues.

Les niveaux de barèmes pour les IAE (Hors classe et IDAE) pour des fonctions occupées par les corps des IPEF ou ISPV devront par ailleurs faire l'objet de rapprochements indemnitaires.

Cette liste de points qui nous préoccupent n'est bien entendu pas exhaustive.

Il est donc urgent d'avoir un cadre de discussion préétabli avant la fin de l'année 2018.

En conséquence, je vous sollicite pour qu'une réponse soit apportée très rapidement à cette demande de groupe de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le chef du SRH, ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Alain STEUX